

Province de Québec
Municipalité du canton de Saint-Godefroi
MRC de Bonaventure

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 285-2024 RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2025 ET BUDGET 2025

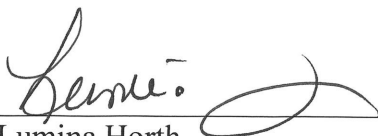
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi tiendra une séance extraordinaire le 18 décembre 2024 à 18h00, à la Salle Eugène Anglehart sise au 109C, Route 132, Saint-Godefroi (Québec) pour l'adoption du Règlement numéro 285-2024 Règlement de taxation pour l'année 2025 et Budget 2025.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le Règlement numéro 285-2024 Règlement de taxation pour l'année 2025 et Budget 2025.

Donné à Saint-Godefroi, ce 10^e jour de décembre 2024.



Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière